



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée QU' :

Une assemblée de consultation publique relative aux modifications apportées au schéma d'aménagement par le **projet de règlement numéro 329-2012** aura lieu :

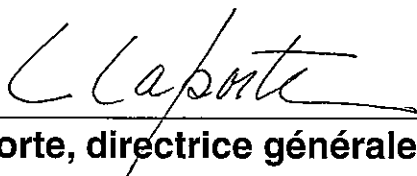
Mardi le 14 février 2012 à **19 h**
Salle du Conseil de la MRC de Joliette
632, rue de Lanaudière à Joliette

En conformité des dispositions de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité régionale de comté de Joliette publie le présent résumé du projet de règlement numéro 329-2012 relatif à la modification au schéma d'aménagement adopté par résolution lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 janvier 2012.

Le règlement numéro **329-2012** a pour objet de modifier le 3^e alinéa de l'article 3.9.3 du règlement 31-1986 du schéma d'aménagement, de manière à retirer la norme de superficie minimale de 1 500 mètres carrés rattachée aux activités commerciales de type récréatif intérieur autorisées à l'intérieur de la zone industrielle de Notre-Dame-des-Prairies.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité / ville faisant partie du territoire de la MRC de Joliette.

Donné à Joliette ce 24^e jour de janvier deux mille douze.



Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière